

Paris, le 27 novembre 2008  
Communiqué de presse

## **Surtaxation des spiritueux : menace sur l'équilibre du secteur**

La Fédération Française des Spiritueux dénonce le nouvel alourdissement de la fiscalité spécifique aux spiritueux de plus de 25 % volume rétabli par la Commission Mixte Paritaire, le 25 novembre.

Dans le cadre du vote de l'article 15 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 instaurant l'indexation annuelle des droits sur les boissons alcoolisées, un amendement de M. Yves Bur prévoyant une **hausse de 23 % de la cotisation sécurité sociale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009**, adopté – contre l'avis du gouvernement – par l'Assemblée nationale puis repoussé au Sénat a été rétabli par la Commission Mixte Paritaire.

### **Une discrimination fiscale difficilement justifiable**

Les spiritueux contribuent déjà à hauteur de 82 % des recettes fiscales qui pèsent sur les boissons alcoolisées mais ne représentent que 22 % de la consommation (en alcool pur) alors que les spiritueux ne constituent pas une catégorie à part et qu'une dose de pastis ou de rhum (3 cl) contient le même nombre d'unités d'alcool qu'un verre de vin (10 cl) ou de bière (25 cl).

### **Surtaxation économiquement incompréhensible**

Dans le contexte de ralentissement économique actuel, cette surtaxation va fragiliser un peu plus un secteur fait de 95 % de PME et concernant plus de 100 000 emplois (dont 51 000 dans le CHR) au moment même où le gouvernement multiplie les mesures de soutien à l'activité et à l'emploi. La baisse des ventes qui en résultera entraînera inévitablement la perte des recettes additionnelles attendues.

### **Réponse inadéquate**

Pierre Coppéré, président de la FFS s'étonne de cette initiative car « c'est la consommation inappropriée de toute boisson alcoolisée qui doit être visée et non pas la seule consommation de spiritueux ».  
Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a insisté lors du débat à l'Assemblée nationale sur le fait que « la remise à niveau de [la cotisation de sécurité sociale] n'est pas destinée à mener une politique de santé publique de lutte contre l'alcoolisme ».

### **Contacts presse :**

Fédération Française des Spiritueux  
Marie BENECH  
marie.benech@spiritueux.fr  
Tél. : 01 53 04 30 30

### ***A propos de la Fédération Française des Spiritueux***

*Syndicat professionnel créé en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est une fédération d'entreprises et de syndicats rassemblant les **producteurs** et **distributeurs** français de spiritueux. Elle regroupe près de **150 entreprises** présentes dans toutes les régions (y compris les départements d'outre-mer) et de diverses tailles (des groupes à vocation internationale mais également près de 95% de PME). La FFS représente **95% de la consommation française de spiritueux**. [www.spiritueux.fr](http://www.spiritueux.fr)*